

Afin de mettre en lumière et renforcer le dynamisme à l'international des communautés scientifiques de l'Université de Montpellier et de ses partenaires de l'I-SITE **Montpellier Université d'Excellence**, le Conseil de MUSE du 05/09/2019 a décidé que le programme de soutien aux événements scientifiques d'envergure internationale porterait désormais prioritairement sur des manifestations de grande ampleur, avec un soutien potentiel compris entre 10 et 30K€.

Les nouvelles règles d'éligibilité et d'arbitrage, le niveau de soutien, les engagements réciproques liés à ce soutien et leur suivi, décrits ici, **entrent en vigueur dès l'automne 2019**.

Critères d'éligibilité

Les événements scientifiques considérés pour le soutien doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- une fréquentation à partir de **400 participants** environ,
- un thème portant sur l'un des 3 piliers de MUSE « Nourrir, Protéger, Soigner » et/ou situé à leurs interfaces,
- une dimension internationale avérée,
- une organisation par une structure de MUSE (et comprenant *a minima* un scientifique du périmètre MUSE dans le comité d'organisation),
- une localisation à Montpellier ou ses environs,
- une implication de plusieurs membres du consortium de MUSE (minimum 2).

Modalités d'instruction

Les organisateurs d'événements scientifiques de grande ampleur¹ et d'envergure internationale ont la possibilité de soumettre leur demande deux fois par an (fin septembre et mi-mai). Il s'agit pour cela de compléter le [formulaire téléchargeable ici](#) et de le déposer sur la [plateforme dédiée](#).

Ces demandes incluent une présentation de l'événement, la liste des membres des comités organisateur et scientifique, un argumentaire de l'intérêt pour MUSE, de la manière dont les conditions d'éligibilité sont remplies et d'un budget détaillé précisant les autres sources de financement et leur montant.

Les demandes sont examinées et arbitrées par la direction exécutive de MUSE pour validation par le Conseil MUSE, deux fois par an (fin septembre et mi-mai), **excepté pour la fin d'année 2019 où la date limite de dépôt, pour examen, est fixée au 15 novembre 2019**.

Engagements de l'organisateur

En contrepartie d'un soutien, l'organisateur s'engage à :

- intégrer les [logos MUSE et Investissements d'Avenir](#) sur chaque support de communication lié à l'événement,
- proposer à un ou des représentants de l'I-SITE MUSE de prendre part à la manifestation et, le cas échéant, d'intervenir à l'ouverture ou clôture de l'événement,
- prévoir une ou des actions volontaires illustrant la volonté d'exemplarité en matière de « responsabilité sociétale et environnementale » de la manifestation
- transmettre un [compte-rendu](#) à la Direction exécutive dans un délai de 2 mois après la tenue de l'événement afin que MUSE puisse en faire état dans ses différents rapports d'activités.

Contact : Nathalie Modjeska, responsable de programmes internationaux nathalie.modjeska@umontpellier.fr

¹ Les demandes de soutien pour les événements de moins grande ampleur (moins de 400 personnes) sont à adresser par les organisateurs à leur établissement d'affectation, selon leurs modalités et calendriers habituels.